

# L'ACTUALITÉ

res  
de votre ville

JUSTICE

## Cherbourg. Grève des avocats

# Presque tous les dossiers de l'audience d'hier renvoyés

Les avocats du barreau de Cherbourg avaient décidé lundi, en assemblée générale, de boycotter toutes les audiences de la juridiction jusqu'à demain, pour protester contre la réforme de l'aide juridictionnelle.

L'aide juridictionnelle, c'est une aide de l'État, une prise en charge totale ou partielle des frais de justice pour les personnes dont les revenus sont modestes. Or, dans le projet de loi de finances actuellement en débat, cette aide pourrait fortement diminuer, et il a même été question que les avocats y soient en partie de leur poche pour la financer. Ce qui est un comble puisqu'ils seront les premiers lésés par la diminution de la rétribution: c'est ce qui provoque leur colère.

« Cette réforme nous enterre, expliquait récemment le bâtonnier du Val d'Oise. La plupart des avocats ne roulent pas sur l'or. » Certains dossiers du tribunal d'instance, qui nécessitent des dizaines d'heures de travail, seront payés à hauteur de 145 € contre 380 € jusqu'à maintenant. La garde à vue passe de 300 € à 180 € avec le nouveau barème. Et puis il faut souvent attendre deux ou trois mois avant d'être payé par l'État. « Ce qui est en

jeu, soulignait hier, en début d'audience, le bâtonnier de Cherbourg, Me Thomas Dollon, c'est notre participation auprès des plus défavorisés. » Comme l'ensemble des barreaux de France, celui de Cherbourg a décidé la grève des audiences en assemblée générale lundi dernier, « à l'unanimité ». Et ce jusqu'à demain à 11 h 30, date de la prochaine assemblée générale. Concrètement, à l'audience d'hier, seuls deux procès ont été retenus (lire ci-dessous), dont l'un d'eux en raison de la gravité des faits. Les avocats présents ont expliqué, avec Me Dollon, que « le devoir de défense implique certains impératifs ». Une réponse très humaine, à la Normandie.

Thomas Dollon, bâtonnier du barreau de Cherbourg, a annoncé hier la grève de l'aide juridictionnelle jusqu'à l'assemblée générale de demain.



2015  
mi  
nagasin  
18 h 30  
LE  
lubost.fr

PRESSE  
LA MANCHE  
610

Concert  
Cherbourg  
Hubert, du Clos-Noël, Leurdreville  
Christophe, 30, Batavia, Cherbourg  
Léa, Pré-Sainte-Anne, Cherbourg  
Michel, 23, rue des Fèvres, Cherbourg-Octeville  
Elise, 4, rue de la Marche, Querqueville  
Véronique, 20, rue de Bougainville, Octeville  
Tiffany, 26, rue du Clos-Carré, Valognes  
Mélanie, Le Pont-Dunord, Rocheville  
Marie-Madeleine, 1, rue de la Cassinerie, Sainte-Mère-Eglise  
Eric, 47, rue Dom-Pedro, Cherbourg  
Léna, La Croix-Valmont, Rauville-la-Bigot  
Nathan, 8, rue Launay, Baupré

LA PRESSE  
DE LA MANCHE  
vendredi

LE DE NORMANDIE  
RETRAITÉS  
5 THALASSOS à GAGNER  
Proximité!  
Mert-Mahieu  
02.33.93.59.40  
ledenormandie.com

## Valognes. Un père obsédé sexuel

# Il se servait de ses enfants pour son plaisir

Un des deux dossiers maintenus à l'audience correctionnelle d'hier était celui d'un homme de 55 ans qui, pendant des années, s'est servi de ses enfants et de ceux de ses compagnes pour satisfaire ses obsessions sexuelles.

force de l'âge (il avait entre 34 et 44 ans) et très alcoolisé, leur imposait son corps et les effets de ses excitations sur le leur.

« À 9 ans, dit l'une de ses filles, il assurait que ce qu'il me faisait (elle détaille), tous les papas le faisaient. » À 12 ans, il lui réclamait toujours le secret. Une fois, il la déshabillait; une autre, il venait dans sa chambre la nuit, la forçait à se lever en l'obligeant à regarder des films pornographiques au salon avec lui. Même lors des campagnes de pêche, il ne la lâchait pas: « En mer, avait-elle dit lors de l'enquête, quand il regardait des films pornos, il m'appelait pour me dire que ça lui faisait penser à moi. » Et elle ajoutait: « J'appréhendais son retour. »

Avec les enfants de sa seconde compagne, une fille et un garçon, ce n'était guère mieux. À la fillette, il est allé jusqu'à faire subir sa présence active alors qu'elle était cloquée au lit, convalescente après une hospitalisation. Le garçon, « humilié dans sa virilité naissante », selon l'expression de Me Bigand, son conseil, a fui les lieux de ses souffrances, de celles de sa sœur et des

autres victimes, en refondant sa vie ailleurs, loin. Loin de tout risque de rencontrer le prédateur obsédé qui a perturbé leurs vies.

### Cassées, détruites

C'est à la suite d'une rencontre avec son père sur un parking, selon celle-ci se montrant violent avec elle, qu'elle a décidé de porter plainte. Pour des coups, seulement. Et elle a commencé à dire, à raconter son martyre. Elle ne pouvait plus vivre avec ça. Pendant des années, elle s'est sentie coupable. « Le retentissement dans sa vie est considérable, insiste Me Ingrid Desrues, son avocate. Elle est toujours envahie d'angoisses, elle a eu des idées suicidaires, des passages à l'acte. Même maman de deux jeunes enfants, elle perd pied lorsque les souvenirs l'envahissent. Elle fait une obsession, elle a peur que son père s'en prenne à ses enfants. Son état de santé n'est pas stabilisé... Elle avait entre 9 et 15 ans, il y a longtemps, mais pour elle, c'est comme si c'était hier. » Et le pire pour

elle, c'est que sa mère, qui n'ignorait rien de ce qui se passait, a eu une phrase terrible à son endroit: « Tu n'es que la salope de ton père! » Comment ne pas entendre la jeune femme quand elle dit qu'elle est « détruite »?

Sa sœur, elle aussi victime, a aussi des enfants, trois, dont une fille. Lorsque celle-ci a eu 9 ans, un âge fatidique, la jeune maman a été victime d'une crise épouvantable au cours de laquelle on l'a retrouvée en position fœtale dans un coin. « Elle est si perturbée qu'elle impose ses phobies à ses enfants, commente Me Desrues, c'est une mère en naufrage. »

### Un tyran alcoolique, obsédé sexuel

Me Bigand fait une même description de la fille de la compagne de Dominique Clot. Petite fille terrorisée par son beau-père, elle est aujourd'hui marquée de blocages: « dévalorisée, culpabilisée, elle a été cassée. Elle est en grade souffrance ».

Dominique Clot est dépeint

comme un obsédé, « tyran qui a régné en maître absolu pendant des années sur sa famille, père violent, intimidant, alcoolique. Un obsédé, un malade du sexe ». Un père d'ailleurs qui n'avait pas perdu de sa verdeur quand sa fille, la première, a porté plainte. « Tu auras ma mort sur la conscience », lui a-t-il dit, lui reprochant d'avoir « trahi leur secret ». Elle a reçu des coups de poing, des menaces: « Si je vais en prison, un jour, je sortirai... » « Il m'a embrassée sur la bouche en me disant: c'est le baiser de la mort ». Il a tout saccagé chez elle.

Florence Castagnet, substitut du procureur, reprenant une à une les souffrances des quatre victimes, a réclamé au tribunal « quatre ans de prison ferme pour quatre vies détruites », avec l'interdiction pour lui de tout contact avec ceux auxquels il a infligé tant de souffrances, et de paraître dans certains lieux, et d'assortir cette peine d'un mandat de dépôt: « Il a suffisamment nui pendant des années pour qu'au vu des dégâts qu'il a engendrés, la peine ne lui soit ni lissée, ni amoindrie. »

## Un an et demi de prison ferme, négociable

Pouvait-on reconnaître en cet homme de 55 ans, amoindri, figé, apparemment vulnérable, le prédateur des années 90, capable de provoquer de telles déchirures dans la vie des enfants que la vie et ses liens lui confiaient?

Si son défenseur, Me Clément de Colombières, ne gommait ni le traumatisme « indiscutable » des victimes, ni le fait qu'il ait été un vrai « prédateur, qui a commis

des faits indescritibles », l'avocat demandait de regarder l'homme dans sa vérité d'aujourd'hui, loin des faits anciens, malade, menacé de risques cardiaques: « Ça reste un être humain. »

Me de Colombières aurait aimé demander le renvoi, pas simplement parce qu'il était en grève, mais parce qu'il considérait que « le dossier, mal ficelé, aurait dû aller à l'instruction », c'est-à-dire

vers les Assises. Rappelant que les faits sont anciens, que la période était une époque de boisson démesurée (sans souligner qu'il s'agit là d'une circonstance aggravante), l'avocat a terminé sa longue plaidoirie en montrant le délabrement physique de son client. Ainsi donc, puisque « la justice divine » avait commencé son œuvre, que le président et ses assesseurs soient cléments: « La balle

est dans votre camp, Monsieur le Président. »

Le tribunal a minimisé les réquisitions du parquet en condamnant Dominique Clot à 3 ans de prison dont un an et demi avec sursis, peine assortie d'une mise à l'épreuve pendant 3 ans, avec obligation de soins contre l'addiction d'alcool, les troubles psychologiques, obligation d'indemniser ses victimes, interdiction d'entrer en contact

avec elles. Il est inscrit d'office au fichier des délinquants sexuels avec obligation, pendant 30 ans, de déclarer son lieu de résidence deux fois par an. Moins de deux ans, sa peine de prison sera négociable devant le juge de l'application des peines.

Le règlement des indemnités aux victimes est reporté à l'audience du 25 avril 2016, à 13h30.

Cherbourg. Petit commerce de stupéfiants

## Comment arnaquer des jeunes ?